

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2026

Date de la convocation :
19 Mai 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; Sylvain FIEVET ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Etaient absents : /

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Numéro de la délibération : 2026-44

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

VU le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

VU le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

VU la circulaire de Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai en date du 4 mai 2026 rappelant les obligations de mise à jour et de présentation des plans de sauvegarde suite au renouvellement général des organes délibérants ;

Considérant que le renouvellement général des conseils entraîne la nécessité d'actualiser l'annuaire opérationnel du plan de sauvegarde afin d'en garantir l'efficacité et le caractère opérationnel ;

Considérant l'obligation réglementaire de présenter le plan révisé devant l'organe délibérant dans les meilleurs délais après l'installation du conseil ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un adjoint, un conseiller ou, à défaut, un correspondant incendie et secours chargé des questions de sécurité civile ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la teneur du courrier de la Sous-Préfecture de Cambrai. Il rappelle l'importance cruciale de la planification de sécurité civile face aux risques du territoire. Il informe le Conseil de la finalisation de la mise à jour de l'annuaire opérationnel du Plan de Sauvegarde.

Il soumet à l'assemblée la désignation officielle de **Monsieur Christophe Bouthors** en qualité de personne désignée et chargée des questions de sécurité civile, pour assurer le suivi, l'organisation des exercices obligatoires (au minimum tous les 5 ans), et l'articulation avec les services de l'État et de secours.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la désignation de **Monsieur Christophe Bouthors** pour exercer les missions et le suivi liés aux questions de sécurité civile et de sauvegarde sur le territoire.

Le secrétaire de séance,



Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance,

